



**Délais.** L'association La Quadrature du Net n'aura attendu que trois jours après l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) pour tenter une action contre les géants de l'Internet et les scientifiques spécialisés dans la robotique et l'intelligence artificielle sont déjà bien organisés pour s'opposer aux utilisations négatives de ces technologies. Cette accélération des réactions, qui répond à la gravité et au poids des dangers menaçant les libertés et les droits fondamentaux de chacun, bénéficie aussi pleinement des technologies de l'information. C'est tant mieux. Car même si le temps de réaction des organisations de la société civile pour alerter la communauté des risques qui la menacent est bien plus rapide qu'il y a vingt ans, celui de l'opinion, des pouvoirs publics et des entreprises reste trop lent au vu de l'importance des enjeux (bien qu'il ait lui aussi été considérablement réduit).

La prise en compte des paramètres économiques et financiers dans le lancement d'initiatives est tout à fait compréhensible. Mais on a parfois l'impression que tant que les risques ou les nuisances n'ont pas atteint un seuil critique ou généré une forme de marché, les actions concrètes semblent destinées à cacher des symptômes dont la vue est désagréable plutôt qu'à engager une transformation des pratiques et des organisations en profondeur. Il n'est pas normal que les sociétés [H&M](#) et [GAP](#) fassent encore aujourd'hui l'objet de rappels à l'ordre sur les conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement, alors qu'elles étaient parmi les premières, il y a plus de vingt ans, à être interpellées sur ces questions. Il est donc impératif de se saisir à la source des problématiques sociétales avant qu'elles ne se transforment en situations à traiter en urgence.

## CONTEXTES

### Rémunérations, Afrique du Sud

#### L'Afrique du Sud adopte un salaire minimum

Le parlement sud-africain a instauré, le 29 mai, un salaire minimum pour l'ensemble du pays. **Celui-ci s'élèvera à 3 500 rands par mois** (237 euros) sur une base de travail hebdomadaire de 42 heures. Cette décision fait suite à un accord conclu en février 2017 entre les syndicats et le gouvernement de l'époque. Pour autant, si l'instauration d'un salaire minimum est susceptible de limiter les abus, il ne permet généralement pas aux familles de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Selon la fondation néerlandaise [WageIndicator](#), le **revenu de subsistance brut (living wage)** d'une famille sud-africaine typique s'établirait entre 7 480 et 11 300 rands (506-765 euros). Vivre dignement de son travail fait partie des revendications régulières des organisations syndicales et des associations militant pour le respect des droits humains. Ces dernières demandent régulièrement aux grandes entreprises de s'assurer que leurs salariés et ceux de leurs sous-traitants bénéficient de ce salaire de subsistance.

### Déchets, Chili

#### Le Chili interdit l'utilisation des sacs plastiques

Le 20 septembre 2017, l'ancienne présidente du Chili, Michèle Bachelet, avait annoncé devant les Nations unies que son gouvernement allait proposer [un projet de loi](#) visant à interdire la mise à disposition des sacs en plastique dans toutes les communes côtières du pays. Le 30 mai dernier, la Chambre des députés du pays (Cámara de Diputados) a voté en dernière lecture une loi qui élargit son champ d'application puisqu'elle interdit leur utilisation sur l'ensemble du territoire national. **Les sacs " biodégradables " sont inclus dans le dispositif**, car selon le législateur, il n'y a pas de certitude sur leur innocuité. La réglementation entrera en vigueur dans les six mois qui suivront sa publication au Journal officiel. Le Chili est le premier pays

d'Amérique latine à adopter une telle mesure. Notons que le 3 mai, le ministère de l'Environnement péruvien a également présenté au Congrès un projet de loi visant à réglementer l'usage du plastique. Mais le projet rencontre pour l'instant une forte opposition des milieux industriels.

## Climat, pollution, Canada, hydrocarbures

### Le Canada va acheter à Kinder Morgan l'oléoduc controversé Trans Mountain

Les sables bitumineux sont parmi les énergies fossiles les plus controversées du fait de leurs impacts écologiques considérables et le Canada dispose des plus importantes réserves mondiales à cet égard (principalement en Alberta). Pour acheminer le pétrole, le gouvernement canadien a approuvé, en novembre 2016, l'expansion du réseau Trans Mountain. Ce projet, dont les travaux ont été confiés à la société américaine Kinder Morgan, prévoit **la réalisation d'un nouvel oléoduc de 980 km devant doubler l'existant** entre Edmonton (Alberta) et Burnaby (Colombie-Britannique). Mais outre l'opposition des organisations écologistes, le conflit opposant depuis plusieurs mois l'Alberta et la Colombie-Britannique – cette dernière ayant multiplié les recours juridiques pour bénéficier de garanties supplémentaires sur le plan environnemental – et l'incertitude financière entourant le projet ont fini par semer le doute dans l'esprit des dirigeants de Kinder Morgan qui, en avril dernier, ont laissé au gouvernement fédéral jusqu'au 31 mai pour résoudre la question. Le 29 mai, le ministre canadien des Finances, Bill Morneau, a donc annoncé que **l'Etat avait conclu un accord pour acheter l'oléoduc pour un montant de 4,5 milliards de dollars canadiens** (3 milliards d'euros). Après la déconvenue occasionnée par l'abandon des projets [Energy East et Eastern Mainline](#) en octobre dernier, cette décision permet au gouvernement de s'assurer que le projet se réalisera bel et bien. Mais elle l'expose maintenant directement au mécontentement des défenseurs du climat, ainsi qu'à celui des contribuables, qui s'interrogent sur la viabilité financière du projet.

## OUTILS, ANALYSES

---

## Management, Royaume-Uni, finance

### Les investisseurs devraient intégrer la dimension sociale à leurs stratégies climatiques

La RSE revêt une dimension holistique. C'est du moins la thèse soutenue par le CFIE, éditeur d'*Impact Entreprises*. **Pour un manager, il est presque impossible de mener une action sur un quelconque aspect de cette discipline sans en toucher un ou plusieurs autres**, parfois de manière très indirecte, et avec des conséquences complexes, voire contradictoires. Le cas de l'agroraffinerie de Total, basée à La Mède, constitue à cet égard un exemple significatif. Il mêle des questions écologiques (émissions de GES, déforestation, etc.) et sociales (préservation de l'emploi), ainsi que des intérêts multisectoriels (chimie, agriculture, armement...). Prendre en compte l'ensemble de ces dimensions n'est pas chose aisée. Cela nécessite, à tout le moins, de bien appréhender la place du projet de l'entreprise (qui doit, en conséquence, être clairement édicté et pleinement approprié au préalable par les acteurs) dans celui de la société (dont le consensus doit être identifié). En tout état de cause, il apparaît aujourd'hui obligatoire de **prendre en compte les différents domaines affectés lors de la mise en œuvre d'initiatives entrant dans le champ de la RSE**, et ce en intégrant une perspective temporelle.

Cette prise en compte se pose, en particulier, au niveau des investisseurs. Dans un [papier](#) édité le 1<sup>er</sup> juin par la London School of Economics, **des universitaires ont listé six raisons** pour lesquelles les investisseurs devraient intégrer la dimension sociale à leur stratégie en faveur d'une "*juste transition énergétique*". Ils expliquent en outre comment agir pour aller dans ce sens. Professeur en finance durable, Nick Robins justifie ce document de recherche en écrivant que pour l'heure, "*on relève un déficit en analyses et en guides d'orientation solides permettant aux investisseurs de jouer un rôle effectif dans une juste*

transition ”. Les auteurs relèvent quatre domaines dans lesquels les investisseurs pourraient intervenir pour promouvoir une transition juste : les stratégies d’investissement, l’engagement, les allocations de capital, le dialogue à un niveau politique. Par ailleurs, le document propose plusieurs pistes de travail et d’action pour l’avenir, parmi lesquelles la mise en place de deux projets pilotes sur cette question au Royaume-Uni et aux Etats-Unis (et dans d’autres pays si des candidatures se manifestent).

## Déchets, monde, chimie

### Etat des lieux des actions menées dans le monde pour lutter contre la pollution due aux plastiques

Les effets néfastes de la consommation d’objets à usage unique en plastique semblent enfin toucher la conscience collective. Les initiatives se multiplient et leur nombre pourrait encore s’accélérer dans les mois à venir ([voir IE](#)). Le 5 juin, **l’Inde a annoncé qu’elle éliminerait tous les plastiques à usage unique d’ici à 2022**. Le même jour, ONU Environnement, en collaboration avec le gouvernement indien, a publié un rapport intitulé [Single-use Plastics : A Roadmap for Sustainability](#). Ce document dresse une situation de la pollution due au plastique en 2018. Il passe en revue les actions réglementaires menées par les gouvernements de près de 90 pays pour réguler la production de poches en plastique et de produits en polystyrène (il s’agit, selon le rapport, du premier état des lieux du genre) et propose des lignes d’action. En guise d’entrée en matière, **le rapport rappelle** que 9 % seulement des neuf milliards de tonnes de plastiques produits jusqu’ici dans le monde ont été recyclés et que d’ici à 2050, sur les bases actuelles, les décharges auront accumulé 12 milliards de tonnes de déchets en plastique, tandis que l’industrie du plastique représentera 20 % de la consommation totale de pétrole.

## Climat, énergie

### La croissance des énergies renouvelables dans le monde reste forte

Le réseau REN21 vient de publier son [rapport 2018](#) sur les énergies renouvelables dans le monde. Selon le document, la capacité électrique nouvellement installée et générée à partir d’énergies renouvelables a atteint 178 GW en 2017 (159 GW si l’on exclut l’hydroélectricité). **Il s’agit de la plus importante progression enregistrée jusqu’à présent**. Elle a atteint 2 195 GW à la fin de l’année 2017. Cet apport additionnel a représenté 70 % de l’ensemble des nouvelles installations toutes énergies confondues. Entre 2007 et 2017, la puissance installée issue des énergies renouvelables a ainsi été multipliée par plus de deux et par plus de six si l’on ne prend pas en compte l’énergie hydraulique. **Elle alimente désormais 26,5 % environ de la consommation mondiale d’électricité** (dont 16,4 % reviennent aux sources d’origine hydraulique). En 2012, cette part atteignait 20,3 % (dont 15,3 % pour l’hydraulique). En cinq ans, la proportion d’énergie renouvelable (hors hydroélectricité) dans la consommation mondiale d’électricité a donc doublé, passant de 5 % à 10,1 %. Cette progression substantielle n’en demeure pas moins encore insuffisante pour répondre aux enjeux climatiques.

## Climat, énergie

### Les pays du G7 continuent de subventionner généreusement les énergies fossiles

Le sommet du G7 qui s’est achevé le 9 juin à La Malbaie (Québec) a été largement dominé par les dissensions entre les Etats-Unis et les autres pays dues à la décision américaine d’augmenter les droits de douane sur l’acier et l’aluminium importés aux Etats-Unis. Pour autant, d’autres sujets, comme le climat, ont été évoqués en marge du sommet par différents groupes d’acteurs. **En 2016, les pays du G7 s’étaient engagés à mettre un terme aux subventions accordées aux énergies fossiles avant 2025**. Mais force est de constater que les flux financiers et les avantages fiscaux accordés à ces combustibles restent très élevés et ce en dépit des nombreuses mises en garde et des appels répétés pour une [suppression de ces](#)

[aides](#). Un nouveau [rapport](#), publié le 4 juin par l'organisation britannique Overseas Development Institute (ODI), fait le point sur ce sujet. **En 2015 et en 2016, ce sont au moins 100 milliards de dollars d'argent public qui ont, chaque année, été mobilisés** par les pays membres du G7 pour soutenir le développement des énergies fossiles [autant que les investissements mondiaux dans l'énergie éolienne en 2017, NDLR] et malgré les promesses, aucune feuille de route n'a été élaborée jusqu'à présent. Le rapport compare également les pays selon sept critères. La France occupe la première place en dépit d'un faible niveau de transparence et les Etats-Unis occupent la dernière position. Parallèlement, une [alliance](#) constituée aujourd'hui de 319 investisseurs financiers et représentant plus de 28 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, a appelé les dirigeants à mettre un terme à ce type d'aide. Parions, cette fois, que l'appel sera entendu.

## ENGAGEMENT

---

### Droits et libertés, justice, France, TIC

#### Protection des données personnelles : une association porte plainte contre les géants du Net

Le Règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)) est entré en vigueur le 25 mai sur le territoire de l'Union européenne. La question du respect des données personnelles s'intègre pleinement dans la responsabilité élargie des entreprises, dans le cadre plus général du respect des droits et libertés individuelles. Dès le 28 mai, l'association française La Quadrature du Net a envoyé à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) **cinq plaintes contre Facebook, Google, LinkedIn, Amazon et Apple**. Pour ce faire, l'association a réuni, pour chacune des sociétés, des milliers de plaintes de personnes qui l'ont expressément mandatée pour introduire une réclamation en leur nom auprès de la CNIL. Pour ce qui est des quatre premières entreprises, **La Quadrature du Net demande à la CNIL d'interdire les "traitements d'analyse comportementale et [les] ciblage publicitaires"**. En ce qui concerne Apple, elle demande *"l'interdiction de créer des identifiants publicitaires uniques [qui peuvent être considérés comme des données personnelles, NDLR]"* et la mise à jour des *"appareil iOS déjà initialisés afin que leur identifiant publicitaire soit désactivé tant que l'utilisateur n'en aura pas décidé autrement"*. En outre, elle réclame la mise en œuvre d'amendes administratives en application de l'article 83 (paragraphe 2 et 5). Ces amendes peuvent aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice précédent.

### Climat, assurance

#### Lutte contre les changements climatiques : les assureurs bougent, mais très lentement

Une [étude](#) réalisée par le Asset Owners Discloser Project (AODP) de l'association britannique ShareAction compare les politiques climatiques de quatre-vingts des plus importantes sociétés mondiales d'assurance. Le management du risque climatique des compagnies a été analysé sur la base des recommandations formulées par le Task Force on Climate-related Financial Disclosures ([TCFD](#)). Selon l'étude, **les assureurs européens sont les plus actifs** dans ce domaine et la France, dont six compagnies ont été examinées, en compte trois dans le top 10 (Axa est en première position, CNP Assurances à la sixième place et Crédit agricole assurances à la huitième). Les assureurs japonais ont également réalisé des améliorations notables en un an. Néanmoins, **le rapport souligne que l'ensemble des progrès enregistrés ne permet pas d'atteindre, sur les bases actuelles, les objectifs de l'accord de Paris**. Seules trois sociétés américaines (sur les vingt-quatre figurant dans le classement) disposent d'un plan pour "décarboner" leurs portefeuilles ou gérer les risques financiers liés au climat. Par ailleurs, AODP a calculé que **l'allocation totale des investissements dans des actifs "bas carbone" atteint 70 milliards de dollars**, soit moins de 0,5 % du montant total des actifs, un chiffre trop dérisoire pour permettre une transition rapide.

## Climat, Pays-Bas

### L'Etat néerlandais refuse à la justice le droit d'intervenir dans les décisions politiques

En juillet 2015, une cour de justice de La Haye avait condamné l'Etat néerlandais à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % entre 1990 et 2020. Cette décision faisait suite à une plainte déposée par 886 citoyens, représentés par la fondation Urgenda, qui estimaient que les efforts déployés par le gouvernement étaient insuffisants pour répondre aux menaces induites par les changements climatiques ([IE n° 219](#)). **Cette initiative a incité plusieurs associations ou groupes de citoyens** à engager des actions à l'encontre des Etats pour les contraindre à renforcer leurs politiques climatiques (Etats-Unis, Royaume-Uni, Irlande, Portugal, Nouvelle-Zélande, Colombie, Union européenne...). En 2017, le gouvernement a changé. En février 2018, la nouvelle coalition s'est fixé l'objectif suivant : aboutir à un consensus, entre les différentes parties du pays concernées par cette question, visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 49 % au moins entre 1990 et 2030. **L'Etat avait toutefois interjeté appel auparavant.** L'audience a eu lieu le 28 mai. L'avocat du gouvernement néerlandais n'a pas nié la nécessité de réduire fortement les rejets de GES et il a souligné l'ambition du gouvernement en la matière, ce à quoi l'avocat d'Urgenda a répondu qu'il y avait urgence et que le plan devant traduire cette ambition n'avait pas encore été mis en œuvre. Cela étant, ce que conteste en réalité l'Etat, c'est le droit de la justice de statuer sur les décisions politiques. Le verdict est attendu pour le 9 octobre.

## ENTREPRISES

---

## Corruption, France, banques

### La Société générale règle définitivement son litige avec la Libyan Investment Authority

En mars 2014, le fonds souverain libyen Libyan Investment Authority (LIA) avait assigné en justice la Société générale pour l'avoir conseillé dans des placements hasardeux qui avaient perdu 42 % de leur valeur et pour s'être rendue coupable de corruption. **La LIA accusait la banque française d'avoir attiré les investissements libyens grâce à un système frauduleux** et d'avoir versé 58,5 millions de dollars pour bénéficier de l'aide de pseudo-conseils de Leinada, une société située à Panama et dirigée par Walid Giahmi, un proche de la famille Kadhafi ([voir IE](#)). En mai 2017, la Société générale avait annoncé qu'elle avait conclu un accord transactionnel avec la LIA et accepté de lui verser 963 millions d'euros (813,26 millions de livres sterling) pour éviter un procès. Le 4 juin dernier, **elle a mis un terme à ce différend en concluant un accord avec les autorités américaines et françaises.** Les montants respectifs des amendes sont de 293 millions de dollars et de 250 millions d'euros et entrent dans le cadre d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP).

## Impact des biens et services, Etats-Unis, TIC

### Google ne reconduira pas son programme militaire Maven, très controversé

A la suite des révélations faisant état d'un contrat liant le Pentagone à Google pour le développement d'un système d'algorithmes permettant d'interpréter les images collectées par des drones grâce à l'intelligence artificielle (" projet Maven "), plusieurs milliers de salariés de l'entreprise américaine avaient signé une pétition demandant au président de la société de mettre un terme à ce contrat ([voir IE n° 281](#)). En réponse à cette " rébellion ", **Google a publié, le 7 juin, des principes encadrant ses applications faisant intervenir l'intelligence artificielle (IA).** Dans la foulée, Diane Greene, la directrice exécutive de la filiale Google Cloud directement concernée par le projet controversé, a souligné dans un blog que Google " *ne favoriserait pas l'usage de l'IA dans des systèmes militarisés* ". Elle a également tenu à préciser que même si le groupe ne reconduisait pas sa contribution au projet

Maven après 2019 (information diffusée lors d'une réunion interne le 1<sup>er</sup> juin), le contrat en cours serait honoré.

L'IA est une technologie de rupture et, en tant que telle, elle suscite des craintes, en particulier sur son utilisation potentielle dans le domaine de l'armement. De nombreux experts se sont d'ores et déjà mobilisés pour alerter l'opinion et surveiller son développement. Ainsi, il y a quelques jours, **une soixantaine de chercheurs ont publié une lettre ouverte appelant au boycott de l'université sud-coréenne KAIST**, qui développe un programme d'armes utilisant l'IA en coopération avec la société sud-coréenne **Hanwha Systems**. Cette dernière était déjà sous surveillance pour son implication dans la production d'armes à sous-munitions. Ces armes sont interdites depuis le 1<sup>er</sup> août 2010 pour les signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Corée du Sud n'est pas signataire de la Convention. Aussi les associations d'activistes exercent-elles une pression sur les investisseurs afin que ces derniers cèdent leurs participations dans Hanwha. En décembre dernier, le fonds de pension britannique West Midlands Pension Fund a ainsi annoncé qu'après une tentative de dialogue infructueuse engagée avec Hanwha, il vendrait les titres détenus dans la société.

## Climat, France, énergie

### Le français HDF prévoit de développer la plus grande batterie de stockage à hydrogène au monde

La société Hydrogène de France (HDF Energy) a annoncé, le 28 mai, un projet de centrale solaire en Guyane. Cette station aura une capacité de pointe de 55 MW. Pour stabiliser la production pendant les périodes de faible intensité solaire ou durant la nuit, **le parc sera associé à un système de stockage d'énergie de 140 MW.h à base d'hydrogène** (le plus important au monde selon HDF) et à des batteries lithium-ion d'appoint. La station sera installée sur la commune de Mana au nord-ouest du département et elle devrait alimenter l'équivalent de 10 000 foyers. Le début du chantier est prévu à l'été 2019 et la mise en service de la station à l'automne 2020. La centrale injectera sur le réseau une énergie dont le coût sera inférieur au coût actuel dans l'ouest guyanais. **Certains observateurs restent cependant sceptiques sur la viabilité économique du projet**, notamment en ce qui concerne le rendement de la pile à combustible qui absorbera une partie non négligeable de la production de la centrale. En effet, le site qui doit accueillir l'installation est considéré comme nuageux ou couvert une grande partie de l'année. L'identité des financeurs sera dévoilée dans quelques mois. Ce sera l'occasion de faire un point plus précis sur le projet.

---

## Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
ADRESSE	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 52 bd Ornano –  
75018 Paris